



## COMMUNE D'AURONS

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 14 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi 14 octobre 2015 à 19h00,

Le Conseil Municipal de la commune d'Aurons, dûment convoqué par Monsieur le Maire, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à savoir la salle du conseil municipal.

**Nombre de membres du conseil municipal** : 13, treize.

**Etaient présents** : Mr André BERTERO, Mr René BERTOLINA, Mr Boris FLAUD, Mr Max FONTAINE, Mme Annie NOGIER, Mme Séverine GARNIER, Mme Sophie KERNEN, Mme Liliane HEUZE.

**Etaient excusés avec pouvoir** :

Mme Magali ROBERT représentée par Mr André BERTERO, Mme Mélanie GAYDIER représentée par Mr Max FONTAINE, Mr Jacques CAMPION représenté par Mme Annie NOGIER.

**Etaient Absents** : Mme Emilie FRUTOSO, Mr Vincent BACHET.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du Conseil :

À l'unanimité des voix, Mr René BERTOLINA a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 19h05.

\* \* \*

#### **1. Approbation du compte rendu et du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 11 août 2015.**

Rapporteur Monsieur le Maire : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 août 2015.

#### **2. Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) dans le cadre du transfert de la politique de la ville.**

Dans sa séance du 14 septembre 2015, la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) a approuvée le montant des charges transférées dans le cadre du transfert de la politique de la ville à la Communauté d'Agglomération.

Monsieur le Maire rappelle que sur le territoire de la communauté d'Agglomération, deux communes mènent des actions en matière avec un effectif de 1 agent pour la commune de Berre l'Etang, et 9 agents pour la commune de Salon de Provence.

Compte tenu de la prise de la compétence « politique de la ville » en cours d'année (1<sup>er</sup> octobre 2015 soit un trimestre) il est proposé de retenir sur l'attribution de compensation (AC) des 2 communes le coût net trimestriel évalué pour l'exercice 2015. En outre, les actions menées en matière de politique de la ville sur cet exercice sont financées intégralement par les 2 communes.

Pour la ville de Berre l'Etang : 16 690€

Pour la commune de Salon de Provence : 76 087€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présent et représentés, Décide d'approuver à l'unanimité le rapport de la CLECT en date du 14 septembre 2015. Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches utiles et nécessaire en vue de la présente délibération et à signer tout document lié à cette affaire.

**3. Réalisation de travaux du chemin de Beaumelle, endommagé par les pluies.**

Rapporteur Monsieur le Maire : Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que le 3 octobre dernier, les pluies abondantes ont dégradé fortement une partie du chemin de Beaumelle. Monsieur le Maire précise que des travaux à minima ont été engagés afin de permettre le passage de véhicules des riverains.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux s'élèveront à 2 650.00€ et sollicitera une demande de subvention auprès du conseil départemental.

**4. Réalisation de travaux de réfection de trottoirs au Nord du village.**

Rapporteur Monsieur le Maire : Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que la contre allée Nord du village devant les propriétés de Mr EDMOND et Mr JAQUET est fortement dégradée par les orages, que certains arbres menacent de tomber sur les clôtures des riverains et que les écoulements des eaux pluviales devraient être mieux contenues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne délégation au Maire pour signer tout contrat, autorise la réalisation les travaux d'un montant de 19 432.00€ et à solliciter une demande de subvention auprès du conseil départemental.

**5. Réalisation de travaux de remise aux normes électriques suite au passage de l'organisme de sécurité concernant : La mairie, l'école, la salle polyvalente et la cantine.**

Rapporteur Monsieur le Maire : Il est rappelé aux membres du conseil municipal que ces travaux sont nécessaires afin de respecter les mises aux normes des bâtiments communaux accueillant du public. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de remise aux normes électriques s'élèveront à 10 708.00€, et sollicitera une demande de subvention auprès du conseil départemental.

**6. Réalisation de travaux de remplacement du chauffage de la salle polyvalente par une climatisation réversible.**

Rapporteur Monsieur le Maire : Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal le remplacement du chauffage de la salle polyvalente vétuste et très couteux en énergie, par une climatisation réversible.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de remplacement de la climatisation seront réalisés en début d'année 2016, lancera une concertation auprès des entreprises et sollicitera une demande de subvention auprès du conseil départemental.

**7. Réalisation de travaux sur le réseau électrique d'éclairage public au niveau du lotissement du Parc et du Bd Louis MERENDOL. Comprenant, l'enlèvement d'une armoire électrique, le raccordement électrique sur l'armoire du lotissement du parc, et le remplacement du matériel équipé d'ampoules 125w par du matériel équipé d'ampoules 50w.**

Rapporteur Monsieur le Maire : Monsieur le maire expose au conseil municipal les enjeux que représente le développement durable de manière économique et social : Economie d'un abonnement ERDF, suppression du contrat d'entretien (SENF) de l'armoire, économie sur la consommation d'électricité (passage de 125w à 50w) avec modulation programmée de l'éclairage durant la nuit.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux sur l'éclairage public s'élèveront à, 6 734.00€, et sollicitera une demande de subvention auprès du conseil départemental.

**8. Attribution d'une subvention à l'association MICRO pour un montant de 2 000.00€.**

Rapporteur Monsieur le Maire : Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que l'association micro assure les TAP deux fois par semaine tout au long de l'année scolaire aux enfants, activité éveil musical.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accorde à l'unanimité des membres présents et représentés, l'octroi d'une subvention de 2 000.00€.

**9. Attribution d'une subvention à la banque alimentaire des Bouches du Rhône pour un montant de 200.00€.**

Rapporteur Monsieur Boris FLAUD : Monsieur Boris FLAUD expose au conseil municipal que l'association La banque alimentaire organisera le 28 novembre une grande collecte de denrées alimentaires auprès des municipalités et sollicite la commune d'aide financière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accorde à l'unanimité des membres présents et représentés, l'octroi d'une subvention de 200.00€.

**Attribution d'une subvention au fond de solidarité pour le logement du conseil départemental à hauteur de : 0.30€ par habitant soit 165.00€.**

Rapporteur Monsieur Boris FLAUD : Monsieur Boris FLAUD expose au conseil municipal que le conseil départemental sollicite la commune afin de participer à l'aide au logement des plus démunis. Cette aide représente une dotation de 0.30€ par habitant soit 165.00€ pour notre commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accorde à l'unanimité des membres présents et représentés, l'octroi d'une subvention de 165.00€.

**Informations du maire :**

- Le dossier de la vidéosurveillance est sur sa phase terminale, l'entreprise choisie sera connue dans les prochains jours.
- Travaux sur l'avenue du Parc et Bd Louis MERENDOL : Ces travaux permettront dans l'avenir, un meilleur rendement dans la distribution d'eau potable par un maillage plus efficace, ils sont engagés par Agglopoie Provence service eaux.
- Lancement de travaux dans le village : Le monument Gaston GABRIER, le mur de soutènement face à l'école, deux jardinières en haut du village, les trottoirs de la D68 Ave de la transhumance de la fontaine à la chamade, chemin de Lambesc, dégagement du tunnel Avenue Gaston CABRIER.. Seront entrepris très prochainement

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55.**

**Mr René BERTOLINA**

**Mr André BERTERO**